

Le SMITOM Sud Saumurois met à la disposition de : (structure)  Commune  Association  .....

Adresse du siège social : .....

Code Postal : ..... Commune de : .....

**Intitulé de la manifestation :** .....

**Date et lieu (commune) de la manifestation :** .....

Nombre de contenants souhaités	Volume des contenants	Catégorie de déchets	Numéro d'identification des contenants prêtés ou n° du bac	Bacs rendus <u>lavés et en bon état</u>
	750 litres	<i>Ordures Ménagères</i>		
	360 litres	<i>Emballages</i>	<i>collecte ou vidage sur site selon les semaines de collecte</i>	
	340 litres	<i>Verre</i>		
	Colonne de 4 m3	<i>Verre</i>	<i>Prendre contact avec le SMITOM au minimum 3 semaines avant la manifestation pour les modalités de mise à disposition (lieu de dépose, accès...)</i>	

**Logistique**

**1 - Retrait** des contenants au SMITOM Sud-Saumurois prévu le : ..... par l'organisateur.

**2 - Collecte** des bacs prévue le (à remplir par le SMITOM) : ..... par les services du syndicat,  
=> Déchets qui seront collectés sur place : OM  Emballages

➔ **Lieu** de collecte (adresse exacte avec précision si nécessaire, regrouper tous les bacs en 1 seul point) : .....

**3 - Retour** des contenants au SMITOM Sud-Saumurois prévu le : ..... par l'organisateur.

**Conditions**

**Référent** pour la structure utilisatrice : M/Mme....., (Fonction).....

Tel : ..... Fax : ..... Mail : .....

**S'engage à :**

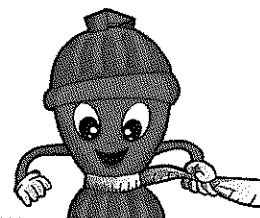
- Utiliser ces contenants selon les recommandations préconisées (cf recto de cette convention)
- Etre assuré en responsabilité civile pour l'utilisation de ce matériel

A Doué-la-Fontaine, le

Pour le SMITOM  
Le Président, M. Séchet

Pour la structure, le référent  
M/Mme

Chèque de caution reçu le :	..... / ..... / 2015	
	SMITOM : Nom + Signature	Structure : Nom +Signature
Bacs pris le		
Bacs rapportés le		



**PROCÉDURE DE MISE À DISPOSITION 2015**

- 1<sup>ère</sup> étape :** La commune ou la structure responsable de la manifestation contacte le SMITOM pour **RESERVER LES CONTENANTS** pour les dates souhaitées par l'envoi de la convention.
- 2<sup>ème</sup> étape** Le SMITOM vérifie la disponibilité et les modalités techniques
- 3<sup>ème</sup> étape** Si le prêt est possible, le SMITOM renvoie la convention de prêt signée à la commune ou à la structure organisatrice, après réception d'un chèque de caution de 150€ pour les associations
- 4<sup>ème</sup> étape :** Les contenants sont à retirer et à retourner au centre de transfert du SMITOM Sud-Saumurois – ZI de la Saulaie – DOUE LA FONTAINE  
La structure utilisatrice devra se conformer aux règles de sécurité du quai de transfert et notamment le port du gilet jaune.  
La commune ou la structure demandeuse est responsable du transfert des contenants et de leur lavage.

**CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Les contenants, mis à disposition gratuitement par le SMITOM, sont **exclusivement réservés aux besoins sur le territoire des communes adhérentes, pour des manifestations**. Les contenants ne doivent pas servir aux besoins spécifiques des services techniques de la collectivité d'accueil des contenants.

Les associations fourniront, à la réservation, un chèque de caution de 150 € pour chaque manifestation.

Le tri des déchets doit être conforme aux règles appliquées sur le territoire du SMITOM ;

Les bacs sont retirés et restitués, propres et en bon état, au Quai de Transfert du SMITOM (ZI la Saulaie – Doué la Fontaine)

**LA CAUTION EST ACQUISE AU SMITOM EN CAS DE  
DEGRADATION DES BACS, DE PERTE OU DE BACS RENDUS NON LAVÉS**

